



## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) BASSEE MONTOIS

**DU 24 janvier 2023 AU 24 février 2023**

Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté de Communes Bassée Montois s'est engagée par délibération du Conseil communautaire n°6-04-03-19 en date du 28 mars 2019 dans l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) afin de répondre aux enjeux globaux et aux implications locales de la problématique Climat-Air-Énergie.

La Communauté de communes a ainsi mené en partenariat avec le SDESM et le Bureau d'études BL Evolution une étude impliquant les partenaires publics, privés, associatifs, les citoyens et les élus communautaires et communaux.

Le PCAET est établi pour une durée de 6 ans (2022-2027) et a pour objectifs :

- Adaptation au changement climatique
- Développement des énergies renouvelables
- Réduction des émissions à effet de serre
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Réduction de la consommation d'énergie

En application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement, une consultation publique est organisée par voie électronique sur le projet de PCAET Bassée Montois arrêté par le Conseil communautaire en date du 31 mai 2022 :

**Du 24 janvier 2023 au 24 février 2023 à 17h00 inclus**

Le dossier de consultation comprendra :

- La délibération du Conseil communautaire n° D 2022-3-1 du 31 mai 2022
- Le diagnostic – partie 1 : diagnostic technique
- Le diagnostic – partie 2 : diagnostic thématique
- La stratégie territoriale climat-air-énergie
- Le programme d'actions, précisant les modalités et les indicateurs de suivi
- Le plan air renforcé
- Le bilan de la concertation
- Le rapport environnemental – évaluation environnementale stratégique
- Le rapport environnemental – résumé non technique
- L'avis de la MRAe
- La réponse de la Communauté de communes Bassée Montois sur la prise en compte de l'avis de la MRAe

Les pièces de ce dossier seront consultables :

- En version numérique depuis le site internet de la Communauté de Communes Bassée Montois : [www.cc-basseemontois.fr](http://www.cc-basseemontois.fr) rubrique Vie quotidienne → Développement durable → Plan climat
- En version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du siège administratif de la Communauté de Communes Bassée Montois 80, rue de la Fontaine 77 480 BRAY-SUR-SEINE, du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de la consultation soit :

- Par voie numérique à l'adresse mail suivante : [pcaet@cc-basseemontois.fr](mailto:pcaet@cc-basseemontois.fr)
- Par courrier postal à l'adresse suivante :  
Communauté de Communes Bassée Montois  
« Consultation PCAET »  
80, rue de la Fontaine  
77 480 BRAY-SUR-SEINE

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération.

Les informations complémentaires relative à cette consultation pourront être obtenues par téléphone au 01.60.67.76.95 ou par mail à [c.savourat@cc-basseemontois.fr](mailto:c.savourat@cc-basseemontois.fr)

A l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de Plan Climat Air Energie Territorial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bassée Montois.

Le public pourra consulter le bilan de la consultation sur le site internet de la Communauté de Communes Bassée Montois [www.cc-basseemontois.fr](http://www.cc-basseemontois.fr) pendant trois mois minimums à compter de la délibération d'approbation du PCAET.

Le 03/01/2023,



Le Président de la Communauté de Communes Bassée Montois,

Roger DENORMANDIE